



*Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour*

Québec 

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021|2022



TABLE DES MATIÈRES

Message du président-directeur général...	2
Mot du président du conseil d'administration.....	3
Déclaration sur la fiabilité des résultats et de l'information.....	4
Profil de la société.....	5
Faits saillants.....	6
Équipe de direction.....	10
Conseil d'administration.....	11
Ressources humaines.....	12
Ressources financières.....	13
Ressources informationnelles.....	14
Planification stratégique 2021-2024.....	16
Performance en développement durable.	18
Objectifs en développement durable.....	19
États financiers.....	20
Rapport de la direction.....	20
Rapport de l'auditeur indépendant.....	21

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, comme il m'a été remis par le président-directeur général, conformément à la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil d'administration,



Jean Poliquin

MOT DU

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



LE MOT *TRANSITION* EST PROBABLEMENT CELUI QUI REPRÉSENTE LE MIEUX L'ANNÉE QUI VIENT DE SE TERMINER!

Tout d'abord, la transition énergétique est maintenant appuyée par plusieurs initiatives gouvernementales, dont celle de la filière batteries, où la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est appelée à jouer un rôle déterminant. En effet, les atouts de la Société et de la région sont en adéquation avec les besoins des investisseurs, que ce soit par la situation géographique stratégique, la disponibilité de sites avec des caractéristiques géologiques favorables, l'accès aux options de transport terrestre, ferroviaire et maritime, la disponibilité de l'énergie propre et renouvelable provenant de l'hydroélectricité, un milieu dynamique et enthousiaste par cette transition, ainsi que de nombreux autres atouts. Notre région a été le berceau de l'hydroélectricité. Puisque les premières centrales hydrauliques ont été construites sur la rivière Saint-Maurice, la table est mise pour que nous puissions à nouveau jouer un rôle comparable dans cette transition énergétique nécessaire, pour faire face à un enjeu climatique majeur, la diminution des GES.

Afin de donner les moyens de ses ambitions à la Société, une autre transition a été réalisée, soit celle nos statuts légaux. Nous sommes maintenant une entreprise du gouvernement. L'arrivée d'investisseurs reliés à la stratégie batterie requiert l'ajout et le développement de nombreuses infrastructures, ce qui rime avec financement. Nous avons maintenant les outils pour initier le développement 2.0 de notre parc industriel!

La prochaine transition concerne l'équipe de la Société. Tout d'abord je tiens à remercier Monsieur Maurice Richard pour le travail accompli, son accueil chaleureux, de même que le partage sans réserve de ses connaissances et son expérience. C'est précieux pour un PDG qui arrive et je lui en suis extrêmement reconnaissant!

Finalement, de nombreux employés ont joint l'équipe actuelle dans la dernière année et je suis confiant que nous saurons relever ensemble, le magnifique défi qui se présente à nous.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DO', written over a light blue background.

Donald Olivier



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2021-2022, les activités portuaires de la Société ont continué de croître, si bien que l'achalandage de nos quais a atteint un niveau record. Plusieurs entreprises en opération sur notre territoire sont en expansion et nous anticipons un avenir plutôt prometteur. Tout au long de l'année, le conseil d'administration n'a ménagé aucun effort pour appuyer l'organisation et l'aider à accomplir sa mission.

Au 1^{er} avril 2021, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est devenue une entreprise du gouvernement, ce qui a engendré quelques mises à jour au sein de la gouvernance. Nous avons tout d'abord procédé à une analyse des impacts légaux liés au changement de statut et nous avons entre autres, revu notre politique portant sur l'octroi des contrats ainsi que le code d'éthique et de déontologie des administrateurs. Par ailleurs, le comité d'audit a accompagné la direction dans une transition comptable vers les normes IFRS.

Les derniers mois ont été marqués par une volonté gouvernementale de mettre en place, différentes stratégies pour accélérer la relance économique du Québec et générer de nouvelles activités économiques, notamment le développement d'une filière batterie. Parmi les différents sites industriels analysés pour accueillir des entreprises du domaine des batteries, le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a été identifié comme l'endroit qui possède le meilleur potentiel en fonction des caractéristiques des terrains, des services et des infrastructures recherchés par les promoteurs. Déjà, plusieurs ont manifesté leur intérêt.

Au terme de cette année, nombreuses réalisations appuient notre vision d'avenir et mettent la table à ce grand chantier rempli de promesses. Le conseil d'administration ainsi que les membres de la direction ont consolidé leur rôle dans ce grand développement. Afin d'attirer les meilleurs investissements, nous avons solidifié nos liens avec les différentes parties prenantes, tant gouvernementales, municipales que communautaires.

Mes collègues du conseil d'administration se joignent à moi pour souligner l'implication de tout le personnel de la Société et du même souffle, remercier Monsieur Maurice Richard qui a su diriger avec bienveillance, l'organisation au cours des dix dernières années. L'excellence du travail accompli se reflète autant dans les résultats financiers obtenus que dans la satisfaction des usagers actuels du Parc et des futurs promoteurs. Finalement, nous souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues à Monsieur Donald Olivier, qui accède au poste de PDG.

Le président du conseil d'administration,



Jean Poliquin



DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES RÉSULTATS ET DE L'INFORMATION

Les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour relèvent de ma responsabilité en tant que président-directeur général ainsi que de celle des membres du comité de direction. Leur exactitude, leur exhaustivité et leur fiabilité, de même que les contrôles qui s'y rapportent, sont également de notre responsabilité.

À notre connaissance, l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- présente des données exactes et fiables.

Pour garantir l'atteinte des objectifs fixés et gérer les risques auxquels l'organisation est exposée, la haute direction, en collaboration avec les gestionnaires, a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle tout au long de l'année.

Les différents comités du conseil d'administration, dont le comité d'audit, sont également en place pour effectuer le suivi des activités.

À notre avis, les résultats, les renseignements et les explications contenus dans ce rapport ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

Le président-directeur général
et les membres du comité de direction,



Donald Olivier
Président-directeur général



Anne Villeneuve
Directrice finances,
administration et
ressources humaines



Marc-André Harnois
Directeur du
bureau de projets



Daniel Bibeau
Directeur projets,
infrastructures
et environnement



Étienne Mignault Proulx
Maître de port



MISSION VISION VALEURS

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EN DÉVELOPPANT ET EN EXPLOITANT, DANS UN OBJECTIF D'AUTOFINANCEMENT, UN PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DANS UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BÉCANCOUR.

ÊTRE RECONNUE MONDIALEMENT COMME ÉTANT UN PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE D'ENVERGURE INTERNATIONALE.

QUALITÉ DU SERVICE

Rigueur, rapidité et flexibilité de notre personnel
Une approche client personnalisée

DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Un environnement de travail sécuritaire et respectueux de l'environnement
Un développement en harmonie avec le milieu environnant

PARTENARIAT

Une équipe soucieuse de travailler en collaboration avec tous les intervenants
Des actions favorisant la synergie avec les entreprises existantes

ENGAGEMENT DANS L'EXCELLENCE

Une gestion valorisant les idées novatrices
Un leader dans l'offre d'infrastructures exceptionnelles

Le Parc industriel et portuaire de Bécancour est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre les villes de Montréal et de Québec. Avec un territoire de près de 7 000 hectares, il est un outil unique de développement économique au cœur du Québec.

La Société a pour objet de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

La Société est mandataire du gouvernement du Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation est responsable de l'application de sa loi constitutive.

LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

La Société possède les attributs de pôle logistique et de zone industrialo-portuaire à valeur ajoutée exceptionnelle. Les utilisateurs portuaires de Bécancour peuvent compter sur des installations situées en eau douce accessibles à longueur d'année. Outre la jetée qui s'avance dans le fleuve Saint-Laurent pour offrir 5 postes d'amarrage totalisant 1 130 mètres et une rampe transroulante, les installations portuaires disposent de 19 hectares d'aire d'entreposage pour ses usagers.

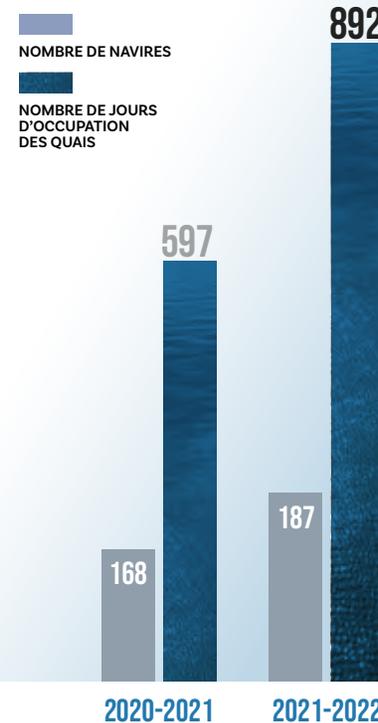
187 navires ont opéré à Bécancour au cours de la dernière année, soit 19 de plus que l'année précédente. Le nombre de jours d'occupation des quais a quant à lui bondi de 49 %, passant de 597 jours en 2020-2021 à 892 jours en 2021-2022. Alors que la congestion portuaire est un défi dans la majorité des ports canadiens, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est fière que plus de 85 % des navires aient eu accès aux installations sans aucune attente alors que le taux d'utilisation moyen des installations était supérieur à 70 % pour la majorité de l'année.

« L'ADMINISTRATION PORTUAIRE EST RAVIE DES RÉSULTATS ET SALUE LE TRAVAIL DE SES PARTENAIRES QUI ONT SU MAINTENIR UNE GRANDE AGILITÉ DANS LEURS OPÉRATIONS LORS DES PÉRIODES DE GRAND ACHALANDAGE »

- Maurice Richard

Cette année record se termine avec une augmentation de 24,7 % en recettes pour l'exploitation portuaire. Dans la foulée des projets qui s'annoncent dans le parc industriel, la Société entend poursuivre sa croissance et assurer le maintien du haut niveau de service auquel ont actuellement droit ses partenaires et clients.

Les navires accueillis dans le port de Bécancour





Le gouvernement du Québec a déployé plusieurs équipes dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement d'une filière batterie afin d'attirer au Québec des acteurs mondiaux de l'industrie du transport terrestre. L'idée de bâtir une économie durable et compétitive afin d'améliorer nos milieux de vie tout en rayonnant sur le plan international est une vision qui anime et qui s'inscrit parfaitement avec le Plan pour une économie verte 2030.

Avec son rail, ses terrains de grands gabarits et son port en eaux profondes, Bécancour fait indéniablement partie des atouts pour attirer les grandes entreprises. Dans un rayon de 100 km autour de Bécancour, il y a près de 100 000 travailleurs. Selon les investisseurs qui manifestent beaucoup d'intérêt, ce sont des atouts excessivement séduisants. Le défi pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est de maximiser l'utilisation du territoire, tout en planifiant un écosystème industriel solide.

« C'EST LE DÉBUT DE LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE LA PLUS IMPORTANTE QUE LE QUÉBEC A CONNUE DEPUIS L'AVÈNEMENT DU SECTEUR DU MULTIMÉDIA AU DÉBUT DES ANNÉES 2000 »

- Pierre Fitzgibbon

Toutes les ressources qui gravitent autour de la Société s'affairent à déployer le grand chantier pour la mise en place de la filière batterie. Dans un premier temps, de nouvelles infrastructures doivent être construites afin d'assurer une distribution de services adéquats aux futurs usagers. La Société s'est aussi engagée à collaborer dans son milieu pour le développement de la région et du milieu de vie. De nombreux échanges ont déjà eu lieu avec la Ville de Bécancour, la MRC et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et le Conseil des Abenakis de Wôlinak.

Pour compléter ce grand projet, Trois-Rivières, Shawinigan et Bécancour ont choisi d'unir leurs forces pour proposer une zone d'innovation inter-régionale avec l'objectif de répondre aux aspirations, particulièrement celles du gouvernement du Québec, relatives à la transition énergétique, l'hydrogène, les batteries et l'électrification des transports. La désignation de cette zone innovante n'est pas encore officielle, mais nous sommes confiants que notre grande région pourrait devenir une plaque tournante à l'échelle internationale en matière de développement des technologies et des pratiques innovantes en matière de transition énergétique.

Plus de
7 000 000 m²
en superficie pour
le développement d'un
grand campus batterie

Plus de
600 M \$
en projets pour
le développement
du territoire

PLUS DE
100 000 000
CONSUMMATEURS
ACCESSIBLES DANS
UN RAYON DE 1 000 KM



1 000 KM



LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a pour rôle d'établir les orientations stratégiques, de s'assurer de leur mise en application et de veiller à la bonne performance de la Société. Il doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces et efficientes. Afin de le soutenir dans la réalisation de son mandat, il a confié certaines des responsabilités qui lui incombent au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de ressources humaines ainsi qu'au comité d'audit.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration ont pour rôle principal de formuler des recommandations au conseil d'administration dans leur domaine d'intérêt respectif. Le mandat de ces comités ainsi que quelques-unes des responsabilités qu'ils ont assumées en 2021-2022 sont présentés ci-dessous.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'assure que la Société adopte des pratiques de saine gestion, plus particulièrement en matière de contrôle interne, de communication d'information financière, de gestion des risques, d'optimisation des ressources, d'évaluation des programmes, de respect des lois et des politiques ainsi que d'audit interne. Il fait les recommandations conséquentes en ces matières au conseil d'administration et se penche sur tout autre sujet que ce dernier peut lui soumettre.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises et a présenté ses commentaires au conseil d'administration relativement au suivi du plan de gestion intégré des risques, à la modification du contrat avec la SPBSG et au suivi relatif aux impacts du changement de normes comptables (IFRS).

Le comité d'audit a aussi étudié et recommandé de nouvelles stratégies commerciales pour le prix de vente des terrains, analysé des demandes de tarifs portuaires préférentiels et mis à jour les seuils d'autorisation d'octroi des contrats.

Le comité a approuvé la planification budgétaire et a réalisé une vigie des chèques de plus de 1 000 \$ ainsi que des contrats octroyés de gré à gré de plus de 25 000 \$.

Enfin, le comité a approuvé le plan des activités de la Direction de l'audit interne et assuré un suivi des rapports produits. Les membres ont rencontré les personnes représentant le Vérificateur général du Québec pour discuter de différents sujets, plus précisément du plan d'audit, d'une analyse des risques et des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2022.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique s'assure que la gouvernance de la Société et le comportement des membres du conseil répondent à de hauts standards de transparence, d'intégrité et d'efficacité, dans le respect des valeurs organisationnelles et sociétales. Plus particulièrement, il a pour mandat de formuler des recommandations sur toute question relative à la gouvernance.

En 2021-2022, le comité a analysé les impacts légaux du changement de statut de la Société, maintenant une entreprise du gouvernement. Un inventaire a été réalisé pour mettre à jour les documents à produire en vertu des nouvelles lois et règlements. Les membres ont recommandé un Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022 et formulé des recommandations pour un mandat d'accompagnement relatif au passage aux normes comptables IFRS. Le comité a mis à jour la Politique portant sur les conditions d'octroi des contrats, le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et étudié des modifications à apporter au Règlement sur la régie interne en lien avec la modification de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'état*. Des discussions ont eu lieu relativement aux impacts pour la Société de la *Loi sur le ministère de la cybersécurité et du numérique*, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et le Règlement d'indemnisation des administrateurs. Il y a eu une évaluation de la performance des administrateurs ainsi qu'une formation offerte aux administrateurs sur la gestion des risques réputationnels.

LE COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le comité de ressources humaines a pour mandat d'examiner les enjeux, les orientations, les stratégies et les pratiques générales de la Société en matière de gestion du capital humain, et de formuler des recommandations au conseil d'administration. L'arrivée de la stratégie batterie a provoqué de nouveaux besoins en ressources pour l'organisation. De manière bienveillante, le comité de ressources humaines a accompagné la direction dans l'analyse et la mise à jour de la structure organisationnelle et a participé au processus de sélection du personnel de direction.

Le comité a revu le règlement sur les effectifs, normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués (incluant nombres d'effectifs et structure organisationnelle). Il a finalement assuré un suivi sur la négociation de la convention collective en cours et le processus d'équité salariale.

Diverses discussions ont eu lieu relativement aux enjeux liés à la rémunération et une étude est en cours pour revoir la classification des cadres et professionnels de l'organisation.



Étienne Mignault-Proulx
Maître de port

Daniel Bibeau, ing.
Directeur projets,
infrastructures
et environnement

Marc-André Harnois, ing.
Directeur bureau de projets

Maurice Richard
Conseiller stratégique

Anne Villeneuve, CPA, BBA
Directrice finances,
administration
et ressources humaines

Donald Olivier, ing.
Président-directeur général

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La DIRECTION GÉNÉRALE encadre l'ensemble des activités relatives au développement et à la gestion de la Société selon les objectifs définis au plan stratégique.

La DIRECTION FINANCES, ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES est responsable de l'ensemble des processus comptables, administratifs et légaux, de même que ceux reliés à la gestion et au développement du capital humain. Elle supervise également l'ensemble des communications écrites et les contenus stratégiques.

La DIRECTION PROJETS, INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT est responsable de l'aménagement, du développement du territoire et de l'entretien des infrastructures. Elle est également responsable du développement des affaires des projets industriels ainsi que des différents dossiers environnementaux.

La DIRECTION DU BUREAU DE PROJETS est responsable des projets majeurs nécessaires au développement du territoire.

Le MAÎTRE DE PORT est responsable de l'ensemble des activités commerciales reliées aux installations portuaires de même qu'à la mise à jour et la mise en œuvre des plans de sûreté et de mesures d'urgence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Poliquin
président du Conseil
Premier vice-président,
gestionnaire de portefeuille
et conseiller en placement,
Financière Banque Nationale
Membre du comité de
gouvernance et d'éthique, du
comité de ressources humaines
et du comité d'audit



Marie-Claude Masson
Conseillère juridique,
Service des partenariats et
du soutien à l'innovation, UQTR
Présidente du comité
de gouvernance et d'éthique



Mathieu Gagnon
Président-directeur général,
Groupe Maco Inc.



Francine Clermont
vice-présidente du Conseil
Présidente et directrice générale,
Les Industries PRO-TAC Inc.
Membre du comité d'audit



Richard Perron
Directeur des opérations,
Cepca Chimie Bécancour Inc.
Président du comité
de ressources humaines
et membre du comité
de gouvernance et d'éthique



Danielle Hébert
Secrétaire du Conseil



Yves Hamelin
Président-directeur général,
SAV3 - Cabinet Conseil Inc.
Président du comité d'audit



Nicole Coutu
Retraitée
Membre du comité
de ressources humaines



Jean-François Béland
Membre observateur
Vice président,
Ressources Québec
Investissement Québec

LES RESSOURCES HUMAINES

Le capital humain est une ressource essentielle pour la réalisation de la mission de la Société. Au cours de l'année 2021-2022, plusieurs actions ont été entreprises pour optimiser la structure, recruter des talents, développer les compétences et offrir une culture organisationnelle enviable.

L'ÉVOLUTION DANS LA CROISSANCE

Le développement d'une future zone dédiée pour la filière batterie sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour nécessite l'ajout de ressources additionnelles de grande qualité. Ainsi, la structure organisationnelle a été bonifiée. En plus d'offrir plus de support aux diverses équipes existantes, nous avons implanté un bureau de projet, responsable du développement des projets majeurs et recruté par une équipe technique interne expérimentée. Ce sont douze postes qui ont été créés au cours de la dernière année.

Postes par catégories d'emploi au 31 mars

CATÉGORIES D'EMPLOI	2022	2021	2020
Cadres et professionnels ¹	17	8	6
Personnel de bureau, technicien(e)s, ouvrier(ère)s	12	8	8
Personnel occasionnel	3	4	4
TOTAL²	32	20	18

Répartition des groupes d'âge

CATÉGORIES D'EMPLOI	2022	2021	2020
Moins de 35 ans	6	6	5
De 35 ans à 54 ans	17	9	7
Plus de 54 ans	4	5	6
TOTAL	27	20	18

1. Le terme cadre inclut la haute direction mais exclut les membres du conseil d'administration

2. Certains postes sont en recrutement au 31 mars 2022

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le développement des compétences permet d'acquérir ou de bonifier les connaissances et les habiletés techniques et relationnelles des ressources, nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de la dernière année, bien que plusieurs heures de formation aient été suivies à distance, nous avons eu la chance de profiter de quelques formations en salle, offertes dans nos locaux. La nécessité de travailler à distance a engendré certains ajustements. Les gestionnaires et leurs équipes ont développé des outils pour assurer l'efficacité d'un mode de travail hybride. Plusieurs formations relatives à la cybersécurité et aux risques liés à la santé et à la sécurité ont aussi été priorisées.

Évolution des dépenses en formation

CHAMP D'ACTIVITÉ	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	2 450 \$	2 575 \$	450 \$
Développer des connaissances relatives à la santé et à la sécurité	7 752 \$	5 572 \$	3 085 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés en gestion	6 400 \$	2 625 \$	375 \$
Favoriser le développement des compétences générales	4 945 \$	5 657 \$	4 501 \$
TOTAL	21 547 \$	16 429 \$	8 411 \$
Proportion de la masse salariale (%)	0,99 %	0,96 %	0,59 %

LA CULTURE ORGANISATIONNELLE

Pour gérer une forte croissance des effectifs dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, il est nécessaire de faire de la culture organisationnelle une priorité. La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour met en place des actions concrètes pour se positionner comme un employeur d'exception.

Au cours de la dernière année, un sondage interne a permis de mieux comprendre les critères de motivation et de mobilisation qui ont un impact direct sur la rétention. Les principaux critères retenus sont :

« LA SPIPB OFFRE UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EXCEPTIONNEL ET DE L'ÉQUIPEMENT À LA FINE POINTE »

Une culture organisationnelle forte est celle qui permet à l'entreprise de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs. En plus d'être guidée par les dirigeants par ses principes fondamentaux, elle repose sur des valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs. Bien définie, elle est essentielle pour la productivité, le rayonnement de l'entreprise et le bien-être.



LE FLEXITRAVAIL !

Le travail en mode hybride occasionne certains défis et ajustements. La Société, au terme de consultations avec toute les parties prenantes, a produit un guide pour encadrer la gestion du travail à distance, favoriser la flexibilité, l'équité, la cohésion sociale et l'efficacité.

Voici les principaux avantages recherchés par le *Flexitravail* ! :

- Réduction des trajets domicile-travail
- Maintien de la communauté
- Meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Réduction de frais

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est une entreprise du gouvernement du Québec. Les états financiers sont audités par le Vérificateur général du Québec. Les activités régulières sont principalement financées par les opérations courantes. Quant aux projets spéciaux, ils sont constitués d'activités ciblées à caractère non récurrent en réponse à des mandats spécifiques dont les dépenses sont assumées par plusieurs sources de financement.

LE MODÈLE D'AFFAIRES

Les terrains convoités par les futurs promoteurs n'étant pas encore aménagés, il a été nécessaire de mettre sur pied une stratégie commerciale qui assurerait la pérennité de la Société. Le Parc industriel de Bécancour est unique dans son genre, puisqu'il existe peu de références nord-américaines de parcs dédiés à l'industrie lourde. Avec l'aide d'une firme spécialisée, une étude économique a été réalisée pour établir le prix de vente des terrains, reflétant la juste valeur marchande de chaque mètre carré développable, et ainsi permettre de financer les coûts de viabilisation du territoire.

LES RÉSULTATS EN BREF

Les opérations portuaires constituent une source de revenus récurrente importante pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. La progression des dernières années a continué en 2021-2022, avec des recettes dépassant les 8 millions de dollars.

Au cours de l'année, nous avons conclu la vente de 4 terrains qui étaient sous entente d'option d'achat pour une superficie totale de 357 055 mètres carrés.

Pour les charges d'exploitation, les deux augmentations marquées se situent au niveau des traitements et des avantages sociaux et des contrats octroyés pour des services professionnels. Ainsi, des spécialistes ont été mis à contribution pour définir la structure organisationnelle nécessaire au déploiement de la Vallée de la transition énergétique et négocier des ententes contractuelles avec les promoteurs d'intérêt. L'arrivée des nouvelles ressources en cours d'année a provoqué une hausse de la masse salariale, qui poursuivra sa croissance en 2022-2023.

LES INVESTISSEMENTS

La Société réalise annuellement des investissements en immobilisations tant pour accomplir sa mission et augmenter son efficacité, son efficience que pour améliorer sa prestation de services. Les dépenses réalisées au cours du dernier exercice ont servi à démarrer la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires au sud de l'autoroute 30.

Au port, nous avons entrepris des travaux pour l'agrandissement des quais B-1 et B-2 nécessaires pour optimiser la logistique. Un deuxième poste de vrac liquide a aussi été prévu pour offrir plus de flexibilité pour les chargements et les déchargements.

UN REGARD VERS L'AVENIR

Des projets d'envergure sont à prévoir puisque tous les terrains disponibles au sud de l'autoroute 30, ne sont pas desservis par les infrastructures multiusagers nécessaires au développement d'une filière batterie.

Nous savons aussi que les projets industriels récemment réalisés à la SPIPB se traduisent par une pression accrue sur les infrastructures actuelles, notamment les installations portuaires. Actuellement, ces dernières fonctionnent à pleine capacité et sont saturées presque cinq mois par année. Selon les prévisions des ententes maritimes en vigueur, les besoins d'utilisation des quais continueront leur croissance au cours des prochaines années.

Investissement en immobilisations

IMMOBILISATIONS	(EN MILLIERS DE DOLLARS)		
	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Ressources informationnelles	93	68	78
Ressources immobilières	1 659	2 770	1 760
Ressources matérielles	85	40	70
TOTAL	1 837	2 878	1 908

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles ont joué un rôle inestimable au cours des derniers mois. Dès la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, la Société a déployé les moyens nécessaires pour continuer à offrir les services aux entreprises, ainsi que les services technologiques à l'ensemble de son personnel.

Pour assurer la disponibilité du matériel informatique et des outils, le soutien technologique, la solidité des infrastructures et la sécurité, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a :

- Évalué les besoins, acquis, préparé et distribué du matériel à tous les membres de son personnel;
- Déployé des outils de collaboration sécuritaires dans un court délai;
- Déployé le télétravail en s'assurant de conserver l'excellence du service à la clientèle;
- Consolidé les infrastructures technologiques afin de garantir la stabilité, la fiabilité et la performance de l'environnement de télétravail ;
- Renforcé la sécurité de l'information en raison du déploiement du télétravail.

Plusieurs travaux d'évolution et d'entretien des systèmes existants ont également été réalisés afin d'assurer la continuité des services de l'organisation en plus des investissements effectués dans le cadre de divers projets en soutien à la mission. Finalement, plusieurs efforts ont été consacrés à la sécurité des infrastructures et des systèmes informatiques afin de prémunir l'organisation contre les risques de cyberattaques.

Puisque les cybermenaces continuent d'évoluer, il est primordial de valoriser les bons comportements des utilisateurs. Des formations de sensibilisation à la sécurité sont offertes afin d'outiller et de former tout le personnel aux méthodes de prévention et de défense contre les attaques informatiques.







LE PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024

ORIENTATIONS

**ASSURER
L'EFFICIENCE DU
DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**

**REHAUSSER
L'ATTRACTION DES
INVESTISSEMENTS**

**DÉVELOPPER
DES SERVICES ET DES
INFRASTRUCTURES
D'ENVERGURE
INTERNATIONALE**

**FAVORISER
LES PRATIQUES
DE SAINE GESTION**

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AXÉE SUR LA CROISSANCE

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
L'aménagement du territoire	Cartographier un plan d'aménagement permettant d'optimiser la répartition des différents projets sur le territoire	Carte des différentes zones	Printemps 2023	Réalisé
	Accélérer le processus de développement des projets	L'accréditation progressive des terrains	2021 à 2024	Phase 1 terminée
	Planifier le géoréférencement pour la gestion de la sécurité	Carte interactive des risques et aléas du PIPB	Été 2021	Carte achevée. Des rencontres sont à prévoir avec les usagers du Parc.
	Améliorer la planification des développements futurs communs tels, HQ, Énergir, CN	Rencontres ponctuelles pour favoriser les échanges	2021 à 2024	Rencontres mensuelles prévues au calendrier
L'accessibilité des infrastructures portuaires	Connaître les besoins futurs des utilisateurs portuaires actuels	Sondage sur les projections des besoins et des volumes à transiger dans les 10 prochaines années des utilisateurs actuels du port	Annuel	À venir
		Analyse de l'impact des besoins d'un nouvel utilisateur - calendrier - espace d'entreposage	À la rencontre de l'analyse des besoins des investisseurs avec la direction	Réalisé
Le parcours des investisseurs	Offrir un service d'accompagnement personnalisé pour les projets à fort potentiel	Système d'évaluation de la recevabilité des projets	Automne 2021	Réalisé. L'analyse se fait de concert avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec
		Évaluer les critères d'accès à des services spécialisés externes, de manière ponctuelle pour les projets à fort potentiel de réalisation	2021 à 2024	
		Trousse d'outils technologiques promotionnels bilingues	Été 2022	Ajout des besoins techniques au futur site Web
		Mise à jour des informations relatives aux milieux humides pour l'accompagnement des investisseurs dans l'obtention des diverses autorisations environnementales	2021 à 2024	Réalisé. Le nouveau modèle d'affaires inclut désormais la certification des terrains
Les activités de démarchage	Favoriser les projets qui oeuvrent dans les domaines chimiques, métallurgiques, énergétiques ou nécessitant des besoins portuaires	Rencontres avec les représentants d'IQ International pour mettre en lumière l'attractivité du territoire de la SPIPB	2 rencontres annuelles 1 ^{ère} rencontre 28 avril 2021	Réalisé. Rencontres hebdomadaires pour mieux servir les investisseurs potentiels
Le développement d'une zone d'innovation	Offrir une zone s'inscrit dans la stratégie québécoise des zones innovantes	Participation à la mise en place de la zone	2021 à 2024	En attente d'accréditation, en collaboration avec les villes de Bécancour, Trois-Rivières et Shawinigan
L'image corporative	Présenter une image actuelle et novatrice	Refonte du site Web	Automne 2022	En cours d'analyse des besoins et obligations
Le développement de nouvelles infrastructures	Offrir un minimum de services pour les nouveaux projets au sud de l'A30	Le prolongement du réseau de distribution - aqueduc et égouts pour les projets en cours	2021 à 2023	Études et travaux d'ingénierie réalisés
		Bonifier les installations ferroviaires sur le territoire	Étude sur l'agrandissement ferroviaire au sud de l'A30	2021
	Planifier le développement de la zone portuaire	Étude de faisabilité pour l'exploitation ferroviaire de la SPIPB	2021	Étude commerciale en cours de réalisation
		Agrandissement de l'aire d'entreposage de 40 000m ²	2021 à 2023	Études environnementales en cours de réalisation
	Proposition d'un plan de développement des aménagements portuaires au CA	2021 à 2023	Réalisé. Plan soumis dans l'analyse globale des besoins pour le développement de la Vallée de la transition énergétique	

UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Les ressources humaines	Gérer la croissance	Plan de développement des ressources humaines	Automne 2021	Réalisé. Nouvelle structure organisationnelle en vigueur et recrutement des nouvelles ressources en cours	
		Mettre en place une culture et des pratiques favorisant la motivation et l'engagement	Implantation d'un système de gestion des RH capable de sonder la satisfaction des employés	Été 2021	Réalisé. Sondage déployé aux employés pour valider leur satisfaction en septembre 2021
		Plan de formation individuel	2021-2022-2023	En cours de réalisation	
Les finances	Assurer la pérennité de la Société à long terme	Exploration de nouvelles sources de revenus	2021-2024	En continuité	
		Révision du prix de vente des terrains	Automne 2021	Réalisé décembre 2021	
Le développement durable	Prioriser de manière avisée les actions afin de bâtir un plan d'action en développement durable	Plan de développement durable - transitoire	1 ^{er} avril 2021	Réalisé avril 2021 et reconduit 1 an	
		Plan de développement durable	1 ^{er} avril 2023	À venir	

PERFORMANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le gouvernement du Québec a amorcé, depuis 2006, une transition vers la mise en œuvre du développement durable et, de ce fait, favorise à la fois la protection de l'environnement, le progrès social et la prospérité économique.

L'un des objectifs prédominants de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est de veiller au développement des activités économiques de son territoire avec le souci de sa communauté et de son environnement naturel. Le Parc industriel et portuaire de Bécancour, par sa localisation et son écosystème industriel diversifié, possède un potentiel immense pour la mise en application des principes du développement durable. La SPIPB souhaite motiver une transition du modèle industriel et fortifier le lien de confiance avec sa communauté.

En mars 2021 le gouvernement du Québec décrétait la prolongation d'un an de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Conformément à ce décret, la Société a mis à jour son plan d'action de développement durable (PADD) pour la période 2021-2022 selon les directives données.

Tout au long de cette année transitoire la Société a revu et mis place les processus et outils nécessaires afin de relever les défis suivants :

- Poursuivre la gestion durable du territoire en mettant en valeur la biodiversité;
- Maintenir et bonifier la gestion responsable de la qualité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et de la population;
- Renforcer les pratiques de gestion et d'opérations administratives et portuaires durables.

La Société est fière d'avoir réalisé toutes les cibles de développement durable qu'elle s'était fixées tout en composant avec les différentes contraintes imposées dans le contexte de la COVID-19 et les enjeux et défis inhérents à l'importante phase de développement dans laquelle elle se trouve.

Devant cette réussite, l'équipe est motivée à poursuivre sa contribution aux objectifs gouvernementaux de développement durable via la mise à jour de son PADD pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, tout en mettant la table pour l'élaboration de son prochain PADD (2023-2028) dont la stratégie structurante est à venir.

NIVEAUX ATTEINTS DANS LE PROGRAMME DE L'ALLIANCE VERTE

ANNÉE	GAZ À EFFET DE SERRE	PRÉVENTION DES FUITES ET DÉVERSEMENTS	HARMONISATION DES USAGES	LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL RÉSIDUEL	GESTION DES MATIÈRES
2015	4	1	2	3	n.a. (n'était pas en vigueur)
2016	4	2	2	4	2
2017	4	2	2	4	2
2018	4	2	2	4	2
2019	3	2	2	4	2
2020	3	2	2	4	2
2021	3	2	2	3	2



OBJECTIFS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Orientation 1 - RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE			
Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Soutenir des événements culturels locaux	Nombre d'événements auxquels la Société a participé financièrement	Deux événements réalisés + 1
Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Diminuer l'impact environnemental du déplacement des employés	Mise en œuvre d'un guide de télétravail	Guide adopté
	Améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures	Émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des bâtiments	Zéro émission
	Caractériser les matières résiduelles	Nombre de bâtiments caractérisés	Deux bâtiments
Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Accroître la prise en compte des principes du développement durable dans le développement du territoire et des relations avec les investisseurs	Consigner les informations disponibles des investisseurs dans une base de données	Base de données réalisée
Orientation 2 - DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE			
Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Intégrer l'approvisionnement écoresponsable	Nombre de devis types bonifiés de critères d'approvisionnement écoresponsables	Deux devis réalisés
Appuyer le développement de pratiques et modèles d'affaires verts et responsables	Adopter une politique environnementale pour la gestion des opérations portuaires	Mise en vigueur de la politique environnementale	Politique adoptée
Orientation 3 - GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ			
Établir une gestion du territoire durable et respectueuse de la biodiversité	Mettre en œuvre un développement durable du territoire	Réalisation d'un rapport sur le potentiel d'aménagement de milieux humides et/ou hydriques.	Rapport réalisé
		Réalisation d'un guide des bonnes pratiques de fauchage et de tonte à proximité des cours d'eau	Guide réalisé

ÉTATS FINANCIERS

Pour les exercices clos
le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021
(incluant la situation financière d'ouverture
au 1er avril 2020)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION.....	20
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	21
ÉTATS FINANCIERS	
États du résultat net et du résultat global.....	22
États des variations des capitaux propres.....	23
États de la situation financière.....	24
Tableaux des flux de trésorerie.....	25
Notes complémentaires.....	26

RAPPORT DE LA DIRECTION

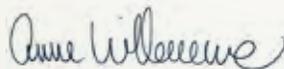
Bécancour, le 23 juin 2022

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

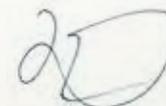
La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



La directrice des finances, administration
et ressources humaines
Anne Villeneuve, CPA



Le président-directeur général
Donald Olivier



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (« l'entité »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2022 et 2021 et au 1^{er} avril 2020, et les états du résultat net et du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité aux 31 mars 2022 et 2021 et au 1^{er} avril 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 22, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2020.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit par intérim
Québec, le 23 juin 2022

ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS (EN DOLLARS CANADIENS)

	2022	2021
Produits d'exploitation		
Services portuaires	8 002 774 \$	6 418 885 \$
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Honoraires de gestion de la Société des ports du Bas St-Laurent et de la Gaspésie	379 250	597 500
Service d'eau industrielle	669 886	585 987
Location d'immeubles	695 271	559 662
Revenus liés à l'inventaire de terrain	1 870 843	642 542
Amortissement des subventions différées (note 16)	177 159	177 197
Contributions du gouvernement du Québec	-	125 000
Réclamations	148 671	28 629
Autres revenus	99 394	39 100
	<u>12 893 248</u>	<u>10 024 502</u>
Charges d'exploitation		
Traitements et avantages sociaux	2 179 711	1 712 721
Entretien et réparations	902 966	825 293
Fournitures et approvisionnements	587 041	518 942
Gardiennage	416 710	364 897
Services professionnels, administratifs et autres (note 7)	824 483	585 359
Taxes municipales et scolaires	150 649	154 588
Coût des terrains vendus	168 465	141 651
Déplacements et communications	78 553	74 922
Publicité et promotion	56 399	42 171
Autres charges	15 943	15 324
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	1 345 364	1 292 118
	<u>6 726 284</u>	<u>5 727 986</u>
Résultat d'exploitation	6 166 964	4 296 516
Autres produits (charges)		
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	73 107	73 744
Frais financiers (note 6)	(427 828)	(422 573)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	(281 105)
	<u>(354 721)</u>	<u>(629 934)</u>
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	<u><u>5 812 243 \$</u></u>	<u><u>3 666 582 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS (EN DOLLARS CANADIENS)

	<u>CAPITAUX PROPRES</u>
Solde au 1^{er} avril 2020	18 137 146 \$
Résultat net et résultat global	3 666 582
Solde au 31 mars 2021	21 803 728
Résultat net et résultat global	5 812 243
Solde au 31 mars 2022	27 615 971 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN DOLLARS CANADIENS)

Aux	31 mars 2022	31 mars 2021	1 ^{er} avril 2020
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 738 786 \$	12 155 125 \$	10 406 581 \$
Créances (note 8)	1 719 343	1 940 992	1 376 822
Stock de pièces de rechange	66 019	72 036	80 168
Frais payés d'avance	189 588	163 409	125 729
Terrains détenus pour la vente	563 691	140 324	137 247
	<u>46 277 427</u>	<u>14 471 886</u>	<u>12 126 547</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Encaisse affectée en garantie (note 9)	10 000 000	-	-
Placement (note 10)	100	100	100
Terrains détenus pour la vente	6 412 884	6 583 360	6 283 498
Immobilisations corporelles (note 11)	22 405 356	21 914 076	20 608 938
	<u>85 095 767 \$</u>	<u>42 969 422 \$</u>	<u>39 019 083 \$</u>
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Créditeurs et charges à payer (note 13)	2 483 246 \$	765 642 \$	685 240 \$
Intérêts courus à payer	81 369	82 955	78 063
Retenues sur contrats	56 245	216 704	42 921
Revenus reportés	152 885	237 049	152 885
Dépôts sur options de vente de terrains	645 855	447 998	319 125
Emprunts échéant au cours du prochain exercice (note 14)	4 192 696	188 933	3 987 075
Provision pour congés de maladie échéant au cours du prochain exercice (note 15)	128 548	35 525	1 28 548
Subventions différées échéant au cours du prochain exercice (note 16)	177 150	177 159	177 197
	<u>7 917 994</u>	<u>2 151 965</u>	<u>5 571 054</u>
PASSIFS NON COURANTS			
Avance, sans intérêts, remboursable en janvier 2032	23 000 000	-	-
Emprunts (note 14)	12 566 693	16 759 391	12 971 125
Provision pour congés de maladie (note 15)	23 830	105 909	14 170
Subventions différées (note 16)	13 971 279	2 148 429	2 325 588
	<u>57 479 796</u>	<u>21 165 694</u>	<u>20 881 937</u>
CAPITAUX PROPRES	<u>27 615 971</u>	<u>21 803 728</u>	<u>18 137 146</u>
	<u>85 095 767 \$</u>	<u>42 969 422 \$</u>	<u>39 019 083 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Poliquin, président



Yves Hamelin, administrateur

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS (EN DOLLARS CANADIENS)

	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et résultat global	5 812 243 \$	3 666 582 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 345 364	1 292 118
Amortissement des subventions différées	(177 159)	(177 197)
Ajustement de la dette au taux effectif	11 065	12 924
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	281 105
Ajustement pour produits et charges d'intérêts	354 721	348 829
	<u>7 346 234</u>	<u>5 424 361</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	222 736	(571 157)
Terrains détenus pour la vente	(252 891)	(302 939)
Stock de pièces de rechange	6 016	8 132
Frais payés d'avance	(26 179)	(37 680)
Encaisse affectée en garantie	(10 000 000)	-
Créditeurs et charges à payer	529 864	105 922
Dépôts sur options de vente de terrains	197 857	128 873
Revenus reportés	(84 164)	84 164
Provision pour congés de maladie	10 944	(1 284)
	<u>(9 395 817)</u>	<u>(585 969)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 049 583)	4 838 392
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de l'avance	23 000 000	-
Augmentation des emprunts	-	3 977 200
Remboursement d'emprunts	(200 000)	(4 000 000)
Encaissement de subventions différées	12 000 000	-
Intérêts payés	(429 414)	(417 680)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	34 370 586	(440 480)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(809 363)	(2 730 098)
Intérêts reçus	72 020	80 730
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(737 343)	(2 649 368)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>31 583 660</u>	<u>1 748 544</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 155 125	10 406 581
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	43 738 786 \$	12 155 125 \$

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 21.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée le 25 octobre 1990 par la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* (RLRQ, chapitre S-16.001). Son siège social est situé au 1000 boulevard Arthur-Sicard, à Bécancour, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. La Société exécute également tout autre mandat que lui confie le gouvernement du Québec en raison de l'expertise développée dans l'exercice de sa mission. Un tel mandat peut être exécuté à l'extérieur du territoire d'activités de la Société.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les *Normes internationales d'information financière* (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

Il s'agit des premiers états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* a été appliquée. La note 22 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société dont les états financiers étaient auparavant préparés en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 juin 2022.

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour congés de maladie qui correspond à la valeur actualisée des obligations. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les montants dans les états financiers sont arrondis au dollar canadien le plus près.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES FUTURES

Modifications d'IAS 1 - Présentation des états financiers, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 - *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié une modification afin de reporter la date d'entrée en vigueur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise.

Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications ont éliminé l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins 12 mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt être substantiel et exister à la date de clôture.

Les modifications clarifient également la manière dont une société classe un passif qui comprend le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité à l'autre partie et que lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, une société peut omettre uniquement les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette révision sur ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES FUTURES (suite)

Modifications d'IAS 1 - Présentation des états financiers et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 - Porter des jugements sur l'importance relative, informations à fournir sur les méthodes comptables

En juin 2021, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 1 - *Présentation des états financiers*. Cet amendement vise à exiger les entreprises à fournir les informations sur leur méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette révision sur ses états financiers.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PRODUITS

La Société constate les produits de services portuaires, les honoraires de gestion, les services d'eau industrielle et les revenus liés à l'inventaire de terrain lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un contrat, que les services sont rendus aux clients, que le coût du contrat est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est probable.

Les produits de location d'immeubles provenant de contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire selon la durée de bail lorsqu'ils sont reçus et recevables, net des rabais et des escomptes. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions publiques (liées au fonctionnement)

Dans le cadre de ses activités, la Société reçoit différentes subventions relativement à l'expansion de ses activités dont les remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien. Ces subventions sont constatées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Subventions publiques (liées aux infrastructures)

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions différées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

INSTRUMENTS FINANCIERS

i) Comptabilisation et évaluation initiale

La Société comptabilise initialement un actif financier ou un passif financier à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction.

ii) Classement et évaluation ultérieure - actifs financiers et non dérivés

À la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement, soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actuellement, la Société détient un placement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net et aucun élément comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés subséquemment à la comptabilisation initiale, à moins que la Société change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Actifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) ainsi que l'encaisse affectée en garantie comme actifs financiers évalués au coût amorti. Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les produits d'intérêts, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La Société classe le placement comme actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Un actif financier est ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- l'actif n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ou pour la revente;
- l'actif ne donne pas lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui correspondent à des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal.

III) Classement et évaluation ultérieure - Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti ou comme passifs financiers évalués à la juste valeur. Tous les passifs de la société sont évalués au coût amorti.

Passifs financiers au coût amorti

La Société classe les crédettes et charges à payer (à l'exception des déductions à la source à payer et de la provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur), les intérêts courus à payer, les retenues sur contrats, les dépôts sur options de vente de terrains ainsi que les emprunts comme passifs financiers évalués au coût amorti. Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains ou pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

IV) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsqu'elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert par la Société sont comptabilisés en tant qu'actif ou de passif distinct.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou expirée.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

V) Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société utilise une technique d'évaluation pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances.

La Société utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'elle ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans les résultats nets et portées en diminution des créances dans un compte de perte de valeur. Au 31 mars 2022, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

VI) Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des instruments financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation :

Niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

ACTIFS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements de portefeuille dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou facilement convertibles à court terme (rachetables en tout temps).

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange se compose de fournitures et pièces qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ce stock est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du premier entré premier sorti.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Terrains détenus pour la vente

Les terrains détenus pour la vente sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen majoré des coûts spécifiques si applicable. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les terrains, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer la vente. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont passés en charges dans l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique et amorties, à l'exception des terrains et remplissage qui ne sont pas amortis, selon la méthode d'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les périodes suivantes :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	10 ans à 40 ans
Installations portuaires	5 ans à 40 ans
Véhicules et équipement	5 ans à 15 ans
Usine et réseau de distribution d'eau	5 ans à 40 ans
Réseaux de transport	20 ans à 40 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans à 10 ans

La méthode d'amortissement, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont passées en revue à chaque année et toute variation des estimations est appliquée sur une base prospective.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés aux unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable d'une UGT excède sa valeur comptable, l'unité qui lui est affectée est considérée comme ne s'étant pas dépréciée. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, la Société comptabilise la perte de valeur en réduction des actifs de l'unité au prorata de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif ou une UGT est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à la hauteur de sa valeur recouvrable, sans toutefois excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des revenus encaissés pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus. Ils sont constatés à titre de revenus en fonction des services rendus.

Dépôts sur options de vente de terrains

La Société encaisse des dépôts sur des options de vente de terrains découlant de contrats signés avec des tiers. Les montants sont constatés à titre de revenus lorsque les conditions décrites au contrat sont remplies.

Avance

L'avance est comptabilisée au coût.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. La provision n'est pas actualisée, car la Société estime que les vacances sont majoritairement prises dans l'exercice suivant. Le solde de cette provision est inclus au poste « Crédeurs et charges à payer » à l'état de la situation financière.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut-être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan. Les provisions comprennent notamment les provisions pour litiges (juridiques, sociaux) et autres (environnement).

Les provisions font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, avec l'aide de conseils externes. Quant à l'environnement, une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut-être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

5. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés en ce qui a trait aux actifs et aux passifs, aux informations à fournir liées aux actifs et aux passifs éventuels ainsi qu'aux produits et aux charges. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats nets de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats nets réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-dessous.

i) Durée d'utilité des immobilisations corporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition et sont, par la suite, réexaminées à chaque exercice. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ces coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

ii) Dépréciation d'actifs non financiers

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif non financier a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement critique et souvent un certain nombre d'estimations comptables et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif financier ou une UGT a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'UGT doit être estimée.

Au 31 mars 2022, la Société n'a déterminé aucun indice de dépréciation de ses immobilisations corporelles. Par conséquent, au 31 mars 2022, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

iii) Provision pour congé de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisé dans les banques de journée de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut varier en fonction des changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

6. FRAIS FINANCIERS

	2022	2021
Intérêts sur l'emprunt bancaire	1 047 \$	806 \$
Intérêts sur les dettes	426 781	421 767
	<u>427 828 \$</u>	<u>422 573 \$</u>

7. SERVICES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIFS ET AUTRES

	2022	2021
Services professionnels	647 708 \$	451 902 \$
Assurances	176 775	133 457
	<u>824 483 \$</u>	<u>585 359 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

8. CRÉANCES

	2022	2021
Comptes clients	1 291 583 \$	1 236 988 \$
Contribution du gouvernement du Québec à recevoir	-	62 500
Intérêts courus à recevoir	7 269	6 182
Taxes à la consommation à recevoir	225 043	152 677
Autres débiteurs	195 448	482 645
	<u>1 719 343 \$</u>	<u>1 940 992 \$</u>

La période de crédit moyenne pour les services portuaires est de 58 jours. Aucun intérêt n'est facturé sur les comptes clients.

À la fin de l'exercice, une tranche de 387 647 \$ (2021 : 812 953 \$) du solde des comptes clients est à recevoir de 1 client (2021 : 2 clients). Aucun autre compte client ne représente plus de 10 % du solde total des comptes clients.

Classement des comptes clients par échéances

	2022	2021
Courant	921 270 \$	991 594 \$
31 à 60 jours	323 179	234 206
61 à 90 jours	11 486	3 613
91 jours et plus	35 648	7 575
Total	<u>1 291 583 \$</u>	<u>1 236 988 \$</u>

9. ENCAISSE AFFECTÉE EN GARANTIE

Au cours de l'exercice, la Société a affecté de l'encaisse en garantie de lettres de crédit irrévocables et inconditionnelles pour un montant de 10 000 000 \$. Ces lettres de crédit visent à garantir le paiement de sommes dues ainsi qu'à garantir l'exécution d'obligations contractuelles de la Société découlant d'ententes avec un tiers. Les lettres de crédit viennent à échéance en mars 2023 et seront automatiquement prolongées d'année en année à compter de leur date d'expiration, au gré de l'émetteur. Au 31 mars 2022, aucune garantie n'a été exécutée par le tiers.

10. PLACEMENT

Le 13 mars 2020, la Société a souscrit à 100 actions "A" émises par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) d'une valeur nominale de 100 \$.

La Société a déterminé qu'elle ne détenait pas le contrôle sur la SPBSG. Par conséquent, les comptes de la SPBSG ne sont pas consolidés dans ceux de la Société. Bien qu'ayant une influence notable sur les activités pertinentes de celle-ci par sa capacité à nommer les membres du conseil d'administration, elle n'a pas le droit aux rendements générés par les activités portuaires, ni au reliquat des actifs nets en cas de dissolution de l'entité. Par conséquent, le solde de la participation correspond au coût de 100 \$.

La juste valeur du placement est de niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022							2021	
	Terrains et remplissage	Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement ⁽¹⁾	Installations portuaires ⁽¹⁾	Véhicules et équipement	Usine et réseau de distribution d'eau ⁽¹⁾	Réseaux de transport ⁽¹⁾	Mobilier et équipement de bureau	Total	Total
Coût des immobilisations									
Solde d'ouverture	7 514 148 \$	6 049 442 \$	38 235 013 \$	948 623 \$	21 951 772 \$	13 562 597 \$	634 399 \$	88 895 994 \$	86 489 838 \$
Acquisitions	-	96 102	502 957	43 457	962 466	97 841	133 821	1 836 644	2 878 361
Radiations	-	-	-	-	-	(74 538)	(59 691)	(134 229)	(472 205)
Solde de clôture	7 514 148	6 145 544	38 737 970	992 080	22 914 238	13 585 900	708 529	90 598 409	88 895 994
Amortissement cumulé									
Solde d'ouverture	-	3 696 258	33 118 577	727 872	18 509 403	10 526 315	403 493	66 981 918	65 880 900
Amortissement de l'exercice	-	97 326	584 882	56 527	308 634	236 406	61 589	1 345 364	1 292 118
Incidence des radiations	-	-	-	-	-	(74 538)	(59 691)	(134 229)	(191 100)
Solde de clôture	-	3 793 584	33 703 459	784 399	18 818 037	10 688 183	405 391	68 193 053	66 981 918
Valeur comptable nette 2022	<u>7 514 148 \$</u>	<u>2 351 960 \$</u>	<u>5 034 511 \$</u>	<u>207 681 \$</u>	<u>4 096 201 \$</u>	<u>2 897 717 \$</u>	<u>303 138 \$</u>	<u>22 405 356 \$</u>	
Valeur comptable nette 2021	<u>7 514 148 \$</u>	<u>2 353 184 \$</u>	<u>5 116 436 \$</u>	<u>220 751 \$</u>	<u>3 442 369 \$</u>	<u>3 036 282 \$</u>	<u>230 906 \$</u>		<u>21 914 076 \$</u>

(1) Des immobilisations sont en cours de construction pour un total de 1 908 851 \$ (2021 : 462 311 \$), soit 13 537 \$ pour des bâtisses (2021 : 40 066 \$), 837 391 \$ pour des installations portuaires (2021 : 360 723 \$), 954 210 \$ pour l'usine et le réseau de distribution d'eau (2021 : 59 346 \$), 56 680 \$ pour le réseau de transport (2021 : 0 \$) et 47 033 \$ pour des équipements de bureau (2021 : 2 176 \$). Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations

12. EMPRUNT BANCAIRE

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter un emprunt à court terme ou une marge de crédit de 3 000 000 \$ pour ses besoins opérationnels et ce, jusqu'au 31 mars 2025, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

Le 16 février 2016, une convention de marge de crédit est intervenue entre la Société et le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Le taux d'intérêt de cette marge de crédit, applicable sur le solde quotidien, correspond au taux moyen des acceptations bancaires de 1 mois apparaissant quotidiennement à la page CDOR du système Reuters ou de tout autre système de cotations de remplacement majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, le solde est nul.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

13. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2022	2021
Fournisseurs	1 709 576 \$	332 699 \$
Salaires à payer	399 832	110 306
Déductions à la source à payer	48 844	42 702
Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur	133 128	119 782
Vacances à payer	191 866	160 153
	2 483 246 \$	765 642 \$

14. EMPRUNTS

	2022	2021
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 2,091 %, dont le capital est remboursable en avril 2022	3 999 828 \$	3 995 894 \$
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 5 000 000 \$, taux effectif de 3,262 %, dont le capital est remboursable en septembre 2023	4 995 241	4 991 913
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 2,632 %, dont le capital est remboursable en septembre 2027	3 985 603	3 982 939
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 100 000 \$ capital plus les intérêts au taux effectif de 1,999 %, échéant en décembre 2040	3 778 717	3 977 578
	16 759 389	16 948 324
Portion de l'emprunt échéant au cours de prochain exercice	(4 192 696)	(188 933)
	12 566 693 \$	16 759 391 \$

Les remboursements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts
2023	4 192 696 \$	373 693 \$
2024	5 194 769	250 508
2025	196 196	167 063
2026	196 196	163 193
2027	196 196	159 323
2028 et suivantes	6 783 336	443 925

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs à prestations définies comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux pour le RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation correspondant à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022 (2021 : 6 %).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 117 004 \$ (2021 : 111 156 \$).

Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées et des congés de maladies auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédent ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les dispositions transitoires étaient applicables depuis le 1^{er} avril 2017. La période transitoire est venue à échéance le 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2017 seront payables à 70 % au cours du prochain exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	RREGOP	RREGOP
Taux de croissance de la rémunération	3,15 %	3,15 %
Taux d'actualisation	0 % à 3,39 %	0,37 % à 2,52 %
Durée de l'actualisation	0 à 16 ans	1 à 13 ans
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Congés de maladie au début	141 434 \$	142 718 \$
Charge de l'exercice	51 419	51 377
Prestations versées au cours de l'exercice	(40 475)	(52 661)
Congés de maladie à la fin	<u>152 378 \$</u>	<u>141 434 \$</u>
Portion courante	128 548 \$	35 525 \$
Portion non courante	23 830 \$	105 909 \$

Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur

Suivant les modalités prévues aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le président-directeur général de la Société recevra, à la fin de son mandat, à titre d'allocation de transition, un montant correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour l'allocation de transition du président-directeur général est incluse au poste créditeurs et charges à payer.

16. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Aides gouvernementales

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début de l'exercice	2 325 588 \$	2 502 785 \$
Subventions octroyées	12 000 000	-
Amortissement	(177 159)	(177 197)
Solde à la fin de l'exercice	<u>14 148 429 \$</u>	<u>2 325 588 \$</u>
Portion courante	177 150 \$	177 159 \$
Portion non courante	13 971 279 \$	2 148 429 \$

Le solde de fin d'exercice des subventions différées est constitué de la manière suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Gouvernement du Québec	13 822 820 \$	1 946 449 \$
Gouvernement du Canada	102 791	114 846
Ville de Bécancour	222 818	264 293
	<u>14 148 429 \$</u>	<u>2 325 588 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion de risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée aux risques liés aux instruments financiers, incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La Société a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et de ce fait lui fasse subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars 2022 est la suivante :

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 738 786 \$	12 155 125 \$
Comptes clients	1 291 583	1 236 988
Contributions du gouvernement du Québec à recevoir	-	62 500
Intérêts courus à recevoir	7 269	6 182
Autres débiteurs	195 448	482 645
Encaisse affectée en garantie	10 000 000	-
	<u>55 233 086 \$</u>	<u>13 943 440 \$</u>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux intérêts courus à recevoir, aux autres débiteurs et à l'encaisse affectée en garantie est réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées. Au 31 mars 2022, ces actifs financiers sont investis dans des comptes bancaires à rendement élevé. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. De plus, les contributions du gouvernement du Québec à recevoir ont un risque de perte négligeable du fait qu'ils sont à recevoir d'entités gouvernementales et que les ententes stipulent les montants à recevoir et que tous les critères pour obtenir ces contributions ont été respectés.

La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédits attendues et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse respecter ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en faisant des prévisions détaillées et en établissant des plans stratégiques à long terme. La Société est d'avis que le risque de liquidité est négligeable. L'échéance des emprunts est présentée à la note 14.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2022				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	2 301 274 \$	-	-	-	2 301 274 \$
Intérêts courus à payer	81 369	-	-	-	81 369
Retenues sur contrat	56 245	-	-	-	56 245
Emprunts	4 199 828	5 395 241	400 000	6 764 320	16 759 389
Intérêts sur emprunts	373 693	417 570	322 515	443 925	1 557 702
	<u>7 012 409 \$</u>	<u>5 812 811 \$</u>	<u>722 515 \$</u>	<u>7 208 245 \$</u>	<u>20 755 979 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2021				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	603 158 \$	- \$	- \$	- \$	603 158 \$
Intérêts courus à payer	82 955	-	-	-	82 955
Retenues sur contrat	216 704	-	-	-	216 704
Emprunts	200 000	9 400 000	400 000	7 000 000	17 000 000
Intérêts sur emprunts	334 348	624 200	330 255	603 247	1 892 050
	<u>1 437 165 \$</u>	<u>10 024 200 \$</u>	<u>730 255 \$</u>	<u>7 603 247 \$</u>	<u>19 794 867 \$</u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt associé aux soldes de trésorerie et à l'encaisse affectée en garantie est lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des institutions financières. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec quelques institutions financières, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous ces emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Une variation à la hausse de 1 % sur les taux d'intérêt augmenterait la dépense d'intérêts de 165 000 \$.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), de l'encaisse affectée en garantie, des créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source à payer et de la provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur), des intérêts courus à payer, des retenus sur contrats et des dépôts sur option de vente de terrains correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des emprunts, tous de niveau 2 selon la hiérarchie des juste valeur, se détaille comme suit :

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts	<u>16 759 389</u>	<u>16 237 235</u>	<u>16 948 324</u>	<u>16 737 918</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

18. INFORMATION À FOURNIR SUR LE CAPITAL

Dans ses opérations de gestion de capital, la Société a comme objectif de :

- Maintenir une souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses engagements financiers, incluant des obligations potentielles découlant d'acquisitions additionnelles;
- Maintenir une structure de capital permettant à la société de privilégier le financement de sa stratégie de croissance avec les flux de trésorerie de ses activités d'exploitation et sa capacité d'endettement;
- Optimiser l'utilisation de son capital afin d'offrir à la société un bon rendement sur son investissement.

La stratégie financière de la Société est élaborée et adaptée en fonction des conditions de marché afin de maintenir une structure de capital flexible et conforme aux objectifs indiqués ci-dessus et de répondre aux caractéristiques des risques liés aux actifs sous-jacents. Selon la loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la Société ne peut contracter un emprunt qui porte le total de ses emprunts en cours non remboursés au-delà du montant déterminé par le gouvernement sans l'accord de ce dernier. Au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, le décret 338-2019 établit ce montant à 40 000 000 \$. Au 31 mars 2022, la Société se conformait à cette restriction. Le capital de la Société comprend les emprunts, les avances et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Gestion du capital

La structure du capital de la Société se résume comme suit :

	2022	2021
Emprunts	16 759 389 \$	16 948 324 \$
Avance	23 000 000	-
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(43 738 786)	(12 155 125)
Emprunts nets	(3 979 397)	4 793 199
Capitaux propres	27 615 971	21 803 728
Capital sous gestion	23 636 574 \$	26 596 927 \$

19. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de différents contrats ayant des termes de 1 à 3 ans, concernant des services d'entretien, de dragage et de gardiennage pour un total de 545 569 \$ (2021 : 901 583 \$). Ces contrats sont tous résiliables annuellement.

2023	189 555 \$
2024	356 014
	545 569 \$

20. PARTIES LIÉES

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président directeur-général de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

20. PARTIES LIÉES (suite)

La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Informations relatives aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. La Société considère que ces renseignements ne sont pas pertinents dans le contexte de ses opérations.

La rémunération du président-directeur général et du comité de direction se détaille comme suit :

	2022	2021
Avantages à court terme	526 870 \$	507 798 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	29 346	13 346

À la fin de son mandat, le président-directeur général de la Société recevra, une allocation de transition équivalente à un mois de salaire par année de service. Le maximum ne peut pas dépasser douze mois. Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération.

21. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En date du 31 mars 2022, le poste « Retenues sur contrats » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 56 245 \$ (2021 : 216 704 \$) et le poste « Crédeurs et charges à payer » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 317 537 \$ (2021 : 129 797 \$).

Le rapprochement des passifs issus des activités de financement n'a pas été présenté car tous les éléments nécessaires à la réconciliation sont présentés distinctement dans le tableau des flux de trésorerie.

22. CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Mise en application des Normes internationales d'information financière (IFRS)

La Société a fait un passage aux Normes internationales d'information financière car elle est devenue une entreprise du gouvernement au 1^{er} avril 2021, selon l'annexe 3 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ chapitre A-6.001). Auparavant, la Société préparait ses états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

La date de passage aux IFRS de la Société est le 1^{er} avril 2020 (la date de transition). La Société a établi son état de la situation financière d'ouverture en IFRS à cette date.

Incidences du changement de référentiel comptable

Aux 1^{er} avril 2020, 31 mars 2021 et 31 mars 2022, outre les ajustements mentionnés ci-après, le passage aux IFRS n'a pas eu d'incidence ni sur l'état du résultat net et global, ni sur l'état de la situation financière, ni sur les flux de trésorerie. Certains postes des états financiers sont libellés différemment en vertu des IFRS. La Société a évalué les options disponibles pour les exemptions facultatives et aucune d'entre elles n'a été utilisée.

L'exception obligatoire suivante a été appliquée :

Estimations :

En vertu de l'IFRS 1, les estimations faites selon les IFRS à la date de transition doivent être cohérentes avec les estimations faites à la même date selon les NCCSP, sauf si des éléments probants montrent que ces estimations étaient erronées. L'IFRS 1 interdit le recours à des jugements à posteriori pour ajuster les estimations établies selon les NCCSP qui étaient fondées sur l'information disponible à la date d'établissement de l'estimation en cause.

Rapprochement des capitaux propres de la Société à la date de transition

Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2020 selon les états financiers antérieurs	20 639 931 \$
Ajustement des subventions différées	(2 502 785)
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2020 selon les IFRS	<u>18 137 146 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

22. CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

Rapprochement de l'état de la situation financière au 1^{er} avril 2020

	Note	États financiers établis selon les NCCSP	Ajustements selon les IFRS	États financiers
PASSIFS				
PASSIFS COURANTS				
Subventions différées échéant au cours du prochain exercice	A	- \$	177 197 \$	177 197 \$
PASSIFS NON COURANTS				
Subventions différées	A	- \$	2 325 588 \$	2 325 588 \$
CAPITAUX PROPRES				
		20 639 931 \$	(2 502 785) \$	18 137 146 \$

Note A

Selon les IFRS, la Société peut amortir les subventions publiques liées au infrastructures au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Par conséquent, au 1^{er} avril 2020, la Société a comptabilisé des subventions différées d'un montant de 2 502 785 \$.

Rapprochement de l'état du résultat net et du résultat global au 31 mars 2021

	Note	États financiers établis selon les NCCSP	Ajustements selon les IFRS	États financiers
PRODUITS D'EXPLOITATION	B, C et D	9 754 901 \$	269 601 \$	10 024 502 \$
CHARGES D'EXPLOITATION	C et D	(6 265 516) \$	537 530 \$	(5 727 986) \$
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	D	- \$	(629 934) \$	(629 934) \$
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL		3 489 385 \$	177 197 \$	3 666 582 \$

Note B

Selon les IFRS, la Société peut amortir les subventions publiques liées au infrastructures au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Par conséquent, au 31 mars 2021, la Société a comptabilisé un revenu pour l'amortissement des subventions différées.

Note C

Au 31 mars 2021, la Société a présenté les produits et les charges liés aux inventaires de terrains sur une base brute.

Note D

Au 31 mars 2021, la Société a présenté les autres produits et charges distinctement.

Certains flux de trésorerie présentés dans les activités d'exploitation, notamment les intérêts reçus et versés, sont maintenant présentés distinctement dans les activités d'investissement et de financement.





L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, la Société a adopté une politique linguistique qui tient compte de sa vocation économique et détermine de quelle manière la Charte de la langue française doit s'appliquer au sein de la Société.

Ainsi, la Société se conforme aux exigences de la Charte de la langue française et à sa Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française, qui établit le français comme la langue de travail quotidienne pour tous ses employés. Elle accorde une importance fondamentale à la qualité et à l'utilisation du français dans ses communications orales et écrites tout en tenant compte de sa vocation économique.

LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

En considération de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la Société s'est vu accorder une dispense compte tenu de sa structure organisationnelle. Par conséquent, les employés peuvent en tout temps effectuer une divulgation liée à un acte répréhensible au Protecteur du citoyen.

L'ÉTHIQUES ET LA DÉONTOLOGIE

Les employés et les administrateurs de la Société respectent les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la Loi. Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, ainsi que le Code d'éthique et de déontologie des employés peuvent être consultés sur le site Internet de la Société.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens, aux entreprises et aux municipalités. Par de meilleures pratiques tarifaires, elle vise à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de cette politique.

À cet égard, les tarifs de la Société sont fixés annuellement selon le marché, car celle-ci œuvre dans un environnement concurrentiel.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société doit attester de la diffusion des documents visés par ce règlement et rendre compte de l'activité lui étant liée.

Au cours du présent exercice, la Société a reçu trois demandes d'accès à l'information qui furent acceptées. Ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits.



100%



PERMANENT



PHOTOS

Étienne Boisvert
Jean-François Paquin
Olivier Croteau
Mario Vallée

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2022
Version imprimée : ISBN : 978-2-550-92766-2
Version électronique : ISBN : 978-2-550-92767-9

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec



1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8
Téléphone : 819 294-6656
Télécopieur : 819 294-9020
Courriel : info@spipb.com

spipb.com

